

UN BUDGET 2024 VOLONTAIRE ET RESPONSABLE

Mener à terme les 4 grands projets de mandat
tout en assurant une qualité de services aux habitants



BUDGET GÉNÉRAL

Le jeudi 11 avril, les élus communautaires ont voté le budget 2024 d'un montant total de 39,8 millions d'euros dont 30,1 millions d'euros pour le budget général et 9,7 millions d'euros pour les 9 budgets annexes.

Le budget général 2024 d'un montant total de 30,1 millions d'euros se répartit en 21,6 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement et 8,5 millions d'euros pour les investissements.



- **21,6M €** de dépenses de fonctionnement pour les services aux habitants
- **8,5M €** d'investissements pour les projets de mandat



Patrick BONDEUX,
Vice-Président en charge des
finances et de l'achat public

Ce budget 2024 s'est construit dans un contexte économique et financier instable et imprévisible. Les coûts de l'énergie, de travaux et de matériaux n'ont cessé d'augmenter et parallèlement les dotations de l'état sont en baisse. Malgré tout cela, avec volontarisme, responsabilité et prudence, nous, élus, avançons et maintenons le cap pour préparer l'avenir et aider le mieux possible les habitants et les acteurs du territoire à supporter les conséquences de cette crise que nous connaissons tous.

Notre priorité est de développer l'attractivité du territoire en menant à terme les 4 grands projets de ce mandat.

L'année 2023 a été une année importante : la nouvelle stratégie de développement économique a été votée. Depuis le 1^{er} janvier 2024, les nouvelles modalités de collecte sont déployées sur l'ensemble du territoire. Cependant, concernant la construction du pôle petite enfance et le projet de réaménagement de la Tour du Pouilly Fumé, nous n'avons pas pu avancer aussi vite que nous le souhaitons. Compte tenu du contexte économique, de nombreux lots des marchés publics dédiés aux travaux sont revenus infructueux et seront relancés courant 2024.

Notre volonté est d'assurer au quotidien une qualité de services aux habitants.

Nous continuons d'investir pour entretenir les bâtiments recevant du public tels la piscine, les médiathèques, le Pavillon du Milieu de Loire. Nous investissons dans de nouveaux équipements avec notamment l'acquisition de jeux extérieurs pour la piscine de Cosne. Pour faciliter l'accès à la culture pour tous, les animations du réseau des médiathèques sont développées sur l'ensemble du territoire. C'est aussi

dans le domaine de la santé que porteront nos actions avec les aides à l'installation de généralistes et notre soutien au projet de la maison des internes à Cosne-Cours-sur-Loire.

Notre responsabilité est de garantir une gestion saine de la collectivité.

Sans augmentation d'impôts pour les ménages, nous avons procédé à des changements de taux pour la taxe GEMAPI, la taxe foncière du bâti et du non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ces changements s'équilibrent et permettent de mieux répartir les recettes selon les budgets. À la suite de la mise en place des nouvelles modalités de collecte des déchets à domicile nous avons voté l'application de deux taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménages (TEOM) selon le service rendu, à savoir une ou deux collectes par semaine. Afin de poursuivre notre réflexion sur la TEOM et d'ajuster au plus près les dépenses aux recettes, nous avons également pris la décision de créer un budget annexe dédié à cette compétence.



21,6M € DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Assurer une qualité de services aux habitants



8,5M € D'INVESTISSEMENT



DOSSIER BUDGET 2024

DÉTAILS DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2024

PETITE ENFANCE 5 millions €

Construction du Pôle Petite Enfance

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 410 000 €

Réhabilitation de la Tour du Pouilly Fumé (travaux et étude)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 860 000 €

Aides aux entreprises (204 000€)
Zones d'activités (202 000€)

Nouveaux projets

Maison des internes, aide à l'installation (95 400€)
Étude pour l'abattoir (66 000€)
Élaboration du SCoT-AEC (125 000€)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS 900 000 €

Acquisition de trois bennes (613 000€)
Achat composteurs et bacs pour les points
de regroupements (220 000€)
Travaux déchèterie et quai de transfert (67 000€)

SERVICES AUX HABITANTS 370 000 €

Médiathèques : travaux, animations (140 000€)
Piscine : travaux et acquisition de jeux (65 000€)
Pavillon : travaux façade et accueil (41 000€)

BÂTIMENTS ET MATÉRIEL 360 000 €

Création d'un atelier pour le service bâtiment (100 000€)
Informatique (129 000€)
Sécurité et mise aux normes des bâtiments (50 000€)
Travaux gendarmeries (42 000€)

FISCALITÉ : ZOOM SUR LES CHANGEMENTS DE TAUX

5 taxes permettent de financer les actions de Cœur de Loire :



Taxe GEMAPI

dédiée à la gestion des milieux
aquatiques et la prévention
des inondations



Taxes foncières (bâti et non-bâti)

Taxe d'habitation sur
les résidences secondaires
pour assurer les services



Taxe des Ordures ménagères (TEOM)

pour la prévention, la collecte,
le transport et le traitement des déchets
et les 3 déchèteries

Des changements de taux sans augmentation d'impôt pour les ménages

Les élus ont voté des changements de taux afin de mieux répartir les recettes selon les budgets. Hors variation des bases fiscales fixées par l'état, ces changements s'équilibrent et ne constituent donc pas une augmentation d'impôts.

• **Baisse de la taxe GEMAPI** : le budget GEMAPI étant excédentaire, les élus ont voté la baisse de la taxe GEMAPI avec un produit fiscal attendu pour 2024 de 75000€ versus 150 000€ en 2023, soient 75 000€ qui ne seront pas collectés pour ce budget.

• **Hausse de 5,5% de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : les 75000€ non collectés par la taxe GEMAPI le seront par cette modification de taux pour le budget général dédié au fonctionnement des services. La recette est estimée à environ 75 000€.

Une harmonisation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères selon le service rendu

À la suite de la mise en place des nouvelles modalités de collecte des déchets à domicile, les élus ont voté une harmonisation dès 2024 des taux de collecte pour l'ensemble du territoire. Deux taux seront ainsi appliqués selon le nombre de collecte réalisé par semaine :

- Un taux de 9,88% pour une collecte par semaine
- Un taux de 13,37% pour deux collectes par semaine

La volonté des élus a été de créer en 2024 un budget indépendant spécifiquement lié à cette compétence afin de poursuivre la réflexion sur la fiscalité liée à la TEOM.